

Positionnement de l'industrie alimentaire face à la politique agricole

- Lors des prochaines étapes de la politique agricole, il faudra **se focaliser davantage sur une agriculture axée sur les marchés** dans le triangle des perspectives « marché », « exploitation » et « environnement ».
- Il faut assurer la **compétitivité du prix des matières premières** pour l'industrie alimentaire suisse par des moyens raisonnables qui n'induisent pas de distorsion de marché (principe des « armes égales »).
- Il faut profiler les mesures de politique agricole de sorte à **ne pas entraver les changements structurels qui s'avèrent judicieux sur le plan économique**.
- Lors des prochaines étapes de libéralisation, il conviendra de **prendre raisonnablement en compte les défis spécifiques auxquels se trouveront confrontés les transformateurs du premier échelon¹**.

La situation de l'industrie alimentaire :

- L'ensemble du secteur alimentaire et, avec elle, l'agriculture suisse sont confrontés à une augmentation du trafic de biens transfrontalier. Il est probable qu'à moyen terme la pression consécutive de la concurrence et sur les prix s'accroît suite aux prochaines étapes d'ouverture du marché. Ces étapes comportent, outre des défis, également des opportunités.
- À la longue, l'industrie alimentaire suisse ne parviendra à s'imposer sur le marché intérieur comme à l'exportation que si elle est en mesure d'offrir à ses clients des denrées alimentaires à des prix compétitifs et qui se distinguent par leur qualité, leur sécurité et/ou une fabrication particulièrement durable. C'est pourquoi elle est tributaire de matières premières qui répondent aux attentes des consommateurs en termes de qualité, de fonctionnalité et de durabilité.
- Le coût de l'approvisionnement en produits de base agricoles joue un rôle majeur dans la compétitivité de l'industrie alimentaire suisse aussi bien pour ses débouchés intérieurs qu'à l'étranger. Dans ce contexte, la suppression des restitutions à l'exportation et la réduction progressive de la protection douanière pour les produits transformés constituent un défi supplémentaire.
- L'industrie alimentaire ne sera en mesure de maintenir sa compétitivité et, partant, son parc industriel en Suisse, seulement si elle peut :
 - s'arroger un rôle prééminent en termes de qualité et d'innovation ;
 - mettre entièrement à profit toutes les possibilités d'économies et de rationalisation ;

¹ Une minorité du Comité directeur de la fial fait valoir à ce propos qu'une protection douanière suffisante est nécessaire pour une partie du premier échelon de transformation.

- fabriquer de plus grandes unités de production (« économies d'échelle ») et pour cela obtenir de nouveaux débouchés à l'exportation pour les produits suisses, tout en veillant à ne pas perdre les débouchés actuels ;
 - disposer de prix conformes au marché pour l'approvisionnement en matières premières afin d'être à même de résister à la pression de l'importation et de continuer à exporter (principe des « armes égales ») ;
 - s'entendre sur un positionnement clair.
- Certains secteurs de l'industrie alimentaire seront aussi touchés par le changement structurel. Il s'agira de prendre raisonnablement en compte les défis spécifiques auxquels seront confrontés les transformateurs du premier niveau durant les prochaines étapes de libéralisation.²

Relation de l'industrie alimentaire avec l'agriculture :

- L'industrie alimentaire suisse soutient l'agriculture suisse et se comprend comme son partenaire.
- L'agriculture a besoin d'une industrie alimentaire compétitive car une grande partie de sa production est transformée par cette dernière. Réciproquement, l'industrie alimentaire a intérêt à ce que l'agriculture suisse soit concurrentielle.

Attentes à l'égard de la politique agricole :

- Il convient de se focaliser sur une agriculture qui soit durable et axée sur le marché au sein du triangle des perspectives « marché », « exploitation » et « environnement » de la PA 22+. Il s'agit de renforcer la responsabilité entrepreneuriale de l'agriculture.
- Il faut profiler les mesures de politique agricole de sorte à ne pas gêner les changements structurels qui s'avèrent judicieux sur le plan économique. Les mots-clés en sont la mobilité des terres agricoles, la collaboration inter-exploitations ainsi que le renoncement à limiter les paiements directs sur la base de la taille des exploitations, de limites maximales de revenu ou de fortune. Le premier échelon de transformation assumant un rôle économiquement important concernant la sécurité alimentaire, il convient, si nécessaire, de garantir celui-ci également par des mandats de prestation de la part de la Confédération³.
- La compétitivité des prix des matières premières destinées à l'industrie alimentaire suisse doit être assurée par des moyens raisonnables qui ne distordent pas le marché (principe des « armes égales »).
- Il convient d'examiner selon le principe de la proportionnalité l'utilité et la pertinence de toutes les obligations ressortissant de lois spéciales qui embarrassent la production agricole ou brident les exploitations agricoles dans l'obtention de nouvelles sources de revenus.

Le présent document a été adopté par le Comité général de la fial le 27 octobre 2018.

² Une minorité du Comité directeur de la fial fait valoir qu' « une mise à disposition de moyens financiers considérables » permettant d'atténuer le changement structurel en fait aussi partie.

³ L'attente ultimement formulée n'est pas soutenue par tous les membres du Comité directeur.

fial

La Fédération des industries alimentaires suisses regroupe les 16 associations sectorielles des producteurs industriels suisses de denrées alimentaires. La fial poursuit l'objectif de sauvegarder les intérêts économiques et de politique économique communs des secteurs affiliés et de leurs entreprises membres. Les quelque 200 entreprises membres des associations sectorielles de la fial emploient environ 37'500 personnes au sein des secteurs affiliés. Elles versent un salaire brut de près de 3 mia. de francs par an et réalisent un chiffre d'affaires d'environ 18 mia. de francs, dont plus de 3 mia. de francs à l'exportation. Les entreprises membres de la fial transforment en produits alimentaires de qualité plus de la moitié du lait, de la viande et de la farine suisses, plus de la moitié du sucre consommé en Suisse, ainsi que la totalité de la récolte suisse d'oléagineux et une part considérable des récoltes de pommes de terre et de légumes. À cela s'ajoute la transformation de matières premières étrangères en produits tels que le chocolat suisse et les produits caféiers.